



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-09-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 DE MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DU SECTEUR DES RUES DE QUÉBEC ET JEAN-PAUL-LEMIEUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 3 août 2021, le ***Règlement numéro 1840-09-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur des rues de Québec et Jean-Paul-Lemieux.***

Ce règlement a pour objet de modifier le plan d'affectation des sols du secteur Québec-Lauder afin de supprimer une bande récréative adossée à l'ancienne carrière et une affectation publique sur deux terrains constructibles.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 août 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 septembre 2021.


La greffière adjointe,
Audrey Gagné